

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2024.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Absents : M. COURET François (a donné pouvoir à M. COURET Jean-Luc) et Mme LEBOURG Jeannine,

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱

Le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Dossier 1 : **Modifications des statuts du SIDEPA (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement « La Gartempe »)**

Monsieur le Président informe de l'adhésion de la commune de Vaulry au SIDEPA approuvée lors de la réunion du comité syndical du 5 avril 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** l'intégration de la commune de Vaulry, pour la section eau potable, au SIDEPA
- **APPROUVE** la modification des statuts du SIDEPA qui en découle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte ou signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2024-14 ;

Dossier 2 : **Pouvoir pour signer l'acte authentique pour les conventions de servitudes ENEDIS**

Monsieur le Maire présente deux documents pour authentification de conventions ENEDIS.

Les conventions de servitudes concernent :

- les parcelles section B n°610 et 611 Chantouant et Le Gât, moyennant une indemnité de 42 €.
- la parcelle section D n°323 Le Bourg de St Georges les Landes, moyennant une indemnité de 20 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques réitérant ces conventions, et tous autres documents nécessaires à l'opération, au besoin, par procuration.

Votants 10, pour 10, contre 0 .

Délibération 2024-15 ;

Questions et informations diverses :

- ✓ Commémoration de l'armistice de 1945, mercredi 8 mai à 11h30 devant la Mairie ;
- ✓ Composition du bureau de vote pour l'élection au Parlement européen dimanche 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00 ;
- ✓ Réunion du nouveau Comité des Fêtes samedi 1^{er} juin 2024.

Fin de séance à 21h00
Le Maire,



Lachaise